

## Révision de la Charte du PNR

Compte-rendu du Comité de pilotage (COPI) du 6 juillet 2022

Maison du Parc Livradois-Forez – Saint-Gervais-sous-Meymont

### PARTICIPANTS :

---

#### Personnes présentes :

- Stéphane RODIER – Maire et délégué de la commune de Thiers, Président du PNR LF
- Éliane AUBERGER – Déléguée de la commune de Dorat au PNR LF, membre du bureau syndical
- Pascale BRUN – Conseillère départementale du Puy-de-Dôme, Vice-présidente du PNR LF
- Éric DUBOURGNOUX – Conseiller départemental du Puy-de-Dôme, maire et délégué de la commune de Saint-Gervais-sous-Meymont, vice-président du PNR LF
- Myriam FOUGERE – Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, vice-présidente du PNR LF
- Tony BERNARD – Maire et délégué de la commune de Châteldon, Vice-président du PNR LF
- Jean-Luc BORIE – Maire de la commune de Saint-Victor-sur-Arlanc et délégué de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au PNR LF
- Philippe MEYZONET – Maire de la commune de Félines et Vice-président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au PNR LF
- Nathalie BOUDOUL – Maire et déléguée de la commune de Berbezit, Vice-présidente du PNR LF
- Gérard GUILLAUME – Président de la communauté de communes Billom Communauté
- Joël ÉPINAT – Maire de Saint-Bonnet-le-Courreau et conseiller communautaire de Loire Forez Agglomération
- Mathieu CAPITAINE – Adjoint au maire de la commune de Saint-Genès-la-Tourette et délégué PNR LF, membre du bureau syndical
- Renaud DAUMAS, Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes, délégué au PNR LF, membre du bureau syndical
- Dominique CERES – Vice-président de la communauté de communes Auzon Communauté
- Jean-Robert CHAIZE – Délégué de la commune de Malvières au PNRLF, membre du bureau syndical
- Gérard GUILLAUME – Président de la communauté de communes Billom communauté
- Nathalie VITRAT – Sous-Préfète d'Ambert
- Bernard LORTON – Maire d'Aubusson-d'Auvergne, Président de la formation SCoT Livradois-Forez, Vice-président du PNR LF
- Corinne MONDIN – Adjointe au maire d'Ambert, délégué de la communauté de communes Ambert Livradois Forez au PNRLF, Vice-présidente du PNR LF
- Christophe BALLETT6BAZ – Chef de service à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Mickaël PAUT – Chargé de mission au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Filomena DA PALMA – Chargée de mission au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Dominique VERGNAUD – Directeur du PNR LF
- Eric Cournut – Directeur adjoint du PNR LF
- Claudy COMBE – Chargé mission « Révision de la charte » au PNR LF

## Personnes excusées et/ou absentes :

- Pascal MAILHOS – Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Laurent WAUQUIEZ – Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
- Lionel CHAUVIN – Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Marie-Agnès PETIT – Présidente du Conseil départemental de la Haute-Loire, déléguée au PNR LF, membre du comité syndical
- Georges ZIEGLER – Président du Conseil départemental de la Loire
- Claude RIBOULET – Président du Conseil départemental de l'Allier
- Élisabeth BRUSSAT – Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, déléguée au PNR LF, Présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier, membre du bureau syndical
- Valérie PRUNIER – Conseillère départementale du Puy-de-Dôme, déléguée au PNR LF, membre du bureau syndical
- Bernard BRIGNON – Conseiller départemental de la Haute-Loire, délégué au PNR LF, membre du bureau syndical
- Pierre-Jean ROCHETTE – Conseiller départemental de la Loire, délégué au PNR LF, membre du comité syndical
- Vincent CHALLET – Maire de la commune de Sauxillanges, délégué de la communauté d'agglomération du Pays d'Issoire au PNR LF, membre du bureau syndical
- Daniel FORESTIER – Maire de la commune de Saint-Ferréol-des-Côtes, Président et délégué de la communauté de communes Ambert Livradois Forez au PNR LF, membre du comité syndical
- Jocelyne GLACE LE GARS – Conseillère départementale du Puy-de-Dôme, déléguée au PNR LF, membre du bureau syndical
- Michel JOUBERT – Président de la communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
- Charles LABOURE – Président de la communauté de communes du Pays d'Urfé
- Jean-Paul PASTOUREL – Président de la communauté de communes Auzon Communauté
- Pascal PIGOT – Président de la communauté de communes Mond'Arverne Communauté
- Claude RAYNAUD – Présidente de la communauté de communes Plaine Limagne
- Jean-Luc VACHELAR – Président de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne
- Jean-Michel CHARLAT – Maire de Billom
- Guy GORBINET – Maire et délégué de la commune d'Ambert au PNR LF, membre du comité syndical

## OBJET DE LA REUNION

---

Ce deuxième comité de pilotage a été réuni dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional Livradois-Forez. La réunion s'est organisée selon deux temps :

- un premier temps consacré à des rappels sur la démarche de révision de la Charte du Parc Livradois-Forez ;
- un deuxième temps de présentation de l'avis d'opportunité de l'État par les services en charge des Parcs naturels régionaux ;
- un troisième temps de présentation des grandes lignes du Rapport d'évaluation ;
- un quatrième temps de présentation des points saillants du Diagnostic de territoire.

## SYNTHESE DES ECHANGES

---

- **La mise en cohérence des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc** est un enjeu que le syndicat mixte du Parc doit relever en prenant en compte la spécificité des communes rurales de son territoire.
- **La recomposition territoriale** et l'agrandissement des établissements publics de coopération intercommunale doit être au cœur des préoccupations du syndicat mixte et de la Charte 2026-2041. Il s'agit de retrouver un mode de dialogue et de fonctionnement et de parvenir à établir des canaux de communication efficaces entre les services des EPCI et ceux du syndicat mixte du Parc d'une part et entre les élus des EPCI et ceux du syndicat mixte d'autre part. L'enjeu est de convaincre qu'il est possible d'appartenir à un Parc et à un grand territoire d'EPCI. La relation Parc/EPCI est à réinventer.
- **Le rôle « d'assemblier »** du Parc et l'attractivité du « label » Parc, comme de la marque territoriale, ne sont pas toujours bien compris. Il appartient pourtant aux élus (et aux techniciens) d'écrire un projet de Charte qui fédère autour du « Label » Parc.
- **Le dialogue entre élus** du territoire est l'une des clés d'un projet commun et partagé réussi. Le Parc est un interlocuteur important pour « faire parler le territoire », l'intérêt général et apporter sa vision stratégique du développement local.
- Le syndicat mixte du Parc ne doit pas abandonner son rôle de « **boîte à outils** » pour le territoire. La complémentarité avec les EPCI doit être recherchée. La logique d'appels à projets qui a cours doit être utilisée avec parcimonie car elle peut, dans une certaine mesure, faire oublier la dimension stratégique d'un projet de territoire tel qu'une Charte de Parc.